

Conseils et consignes en fonction du niveau de risque

Appellation	Couleur	Conseils et consignes de prudence	
Faible	Bleu	Il est interdit de fumer ou de faire du feu à moins de 200m des massifs.	
Léger	Vert	Il est interdit de fumer ou de faire du feu à moins de 200m des massifs.	
Modéré	Jaune	Il est interdit de fumer ou de faire du feu à moins de 200m des massifs. Accès aux massifs forestiers : faire preuve de prudence	
Sévère	Orange	Il est interdit de fumer ou de faire du feu à moins de 200m des massifs. Accès aux massifs forestiers : déconseillée Travaux* : autorisés de 5 heures à 13 heures.	
Très sévère	Rouge	Il est interdit de fumer ou de faire du feu à moins de 200m des massifs. Accès pédestre aux massifs forestiers : fortement déconseillée Accès des véhicules : interdit Travaux* : interdits.	
Exceptionnel	Noir	Il est interdit de fumer ou de faire du feu à moins de 200m des massifs. Accès aux massifs forestiers : interdite aux piétons et aux véhicules. Travaux* : interdits.	



* **Travaux** : utilisation d'engins équipés de girobroyeur, débroussailleuse ou tronçonneuse, ainsi que des appareils et matériels nécessaires aux travaux sur métaux pour la découpe, la soudure et l'abrasion.